



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal de VAL D'OINGT s'est réuni en session ordinaire le mardi 04 avril 2017 à 18h30 dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Oingt, sous la Présidence de Paul PÉRIGEAT, Maire de Val d'Oingt.

Appel des membres du Conseil : 37 présents, 2 absents, 5 procurations, soit 42 votants.

Jean-Yves TRINCAT est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte,

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

Les conseillers sont appelés à signer la feuille d'émargement concernant leur présence à la réunion du 28/03/2017.

Monsieur le Maire remercie Mme DECOOPMAN, Trésorière, de sa présence et de sa collaboration pour la mise en place du 1^{er} budget de notre commune nouvelle de Val d'Oingt.

Mme Marie-France ROCHARD, doyenne de l'assemblée, est nommée Présidente de séance pour faire voter les comptes administratifs des communes déléguées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. FINANCES COMMUNALES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DU BOIS D'OINGT

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Après avoir pris connaissance du compte administratif de la commune déléguée de Le Bois d'Oingt - Exercice 2016, Monsieur le Maire de Val d'Oingt, Paul PÉRIGEAT, ainsi que M. le Maire délégué de la commune du Bois d'Oingt, M. Jean-Yves TRINCAT, se sont retirés afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités locales,

Mme ROCHARD propose le vote du compte administratif 2016 de la commune déléguée du Bois d'Oingt :

Après vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2016 de la commune déléguée du Bois d'Oingt, faisant ressortir :

- Un excédent de fonctionnement : 257898.01 €
- Un déficit d'investissement : 89253.18 €

2. FINANCES COMMUNALES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT LAURENT D'OINGT

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Après avoir pris connaissance du compte administratif de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt - Exercice 2016, Monsieur le Maire de Val d'Oingt (également ancien maire de la commune de St Laurent d'Oingt : M. Paul PÉRIGEAT) s'est retiré afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités locales,

Mme ROCHARD propose le vote du compte administratif 2016 de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt :

Après vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2016 de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt, faisant ressortir :

- Un excédent de fonctionnement : 103388.37 €
- Un excédent d'investissement : 290254.06 €

3. FINANCES COMMUNALES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE OINGT

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Après avoir pris connaissance du compte administratif de la commune déléguée de Oingt - Exercice 2016, Monsieur le Maire de Val d'Oingt, M. Paul PÉRIGEAT, ainsi que M. Antoine DUPERRAY, exerçant la fonction de Maire de la commune de Oingt sur l'année 2016, se sont retirés afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités locales,

Mme ROCHARD propose le vote du compte administratif 2016 de la commune déléguée de Oingt :

Après vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2016 de la commune déléguée de Oingt en faisant ressortir :

- Un excédent de fonctionnement : 239250.06 €
- Un déficit d'investissement : 40380.12 €

4. FINANCES COMMUNALES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DE ST LAURENT D'OINGT « Lotissement les Vignes »

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe « Lotissement les Vignes » de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt - Exercice 2016,

Monsieur le Maire de Val d'Oingt (également ancien maire de la commune de St Laurent d'Oingt : M. Paul PÉRIGEAT) s'est retiré afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités locales,

Mme ROCHARD propose le vote du compte administratif 2016 du budget annexe de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt :

Après vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2016 du budget annexe de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt en faisant ressortir :

- Un excédent de fonctionnement : 133021.30 €
- Un déficit d'investissement : 43383.87 €

5. FINANCES COMMUNALES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « Eau du Bois d'Oingt » - Exercice 2016

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Après avoir pris connaissance du compte administratif du budget « Eau du Bois d'Oingt » de la commune déléguée du Bois d'Oingt - Exercice 2016,
Monsieur le Maire de Val d'Oingt, Paul PÉRIGEAT, ainsi que M. le Maire délégué de la commune du Bois d'Oingt, M. Jean-Yves TRINCAT, se sont retirés afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités locales,
Mme ROCHARD propose le vote du compte administratif 2016 du budget « Eau du Bois d'Oingt » de la commune déléguée du Bois d'Oingt :

Après vote, le conseil municipal approuve le CA 2016 du budget « Eau du Bois d'Oingt » de la commune déléguée du Bois d'Oingt, 41 voix pour et 1 abstention, en faisant ressortir :

- Un excédent de fonctionnement : 82287.75 €
- Un déficit d'investissement : 40912.42 €

6. FINANCES COMMUNALES : COMMUNE DELEGUEE DU BOIS D'OINGT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2016 de la commune déléguée du Bois d'Oingt dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. FINANCES COMMUNALES : COMMUNE DELEGUEE DE ST LAURENT D'OINGT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2016 de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. FINANCES COMMUNALES : COMMUNE DELEGUEE DE OINGT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2016 de la commune déléguée de Oingt dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9. FINANCES COMMUNALES : COMMUNE DELEGUEE DE ST LAURENT D'OINGT – BUDGET ANNEXE « Lotissement Les Vignes » - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Le conseil municipal, 41 voix pour et 1 abstention,

DECLARE que le compte de gestion 2016 de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt concernant le budget annexe « Lotissement les Vignes » dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**10. FINANCES COMMUNALES : COMMUNE DELEGUEE DU BOIS D'OINGT – BUDGET « Eaux du Bois d'Oingt » -
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2016 de la commune déléguée du Bois d'Oingt concernant le budget « Eau du Bois d'Oingt » dressé par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. FINANCES COMMUNALES : BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Le conseil municipal, à l'unanimité,

CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2016 :

- Le Bois d'Oingt :	257898.01 €
- St Laurent d'Oingt :	103388.37 €
- Oingt :	239250.06 €

Résultat disponible à affecter 600536.44 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2016 :

- Le Bois d'Oingt :	-89253.18 €
- St Laurent d'Oingt :	290254.06 €
- Oingt :	-40830.12 €

Résultat cumulé invest. 160170.76 €

Ce résultat sera reporté en 2017 dans la section investissement.

AFFECTE les résultats de fonctionnement comme suit :

1 – en ressource d'investissement au c/1068 pour	300536.44 €
2 – en ressources de fonctionnement au c/002 pour	300000.00 €

	600536.44 €

12. FINANCES COMMUNALES : BUDGET ANNEXE « Lotissement les Vignes » - AFFECTATION DES RESULTATS

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Le conseil à l'unanimité,

CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté (déficit) : - 47064.32 €

Résultat de l'exercice 2016 : 180085.62 €

Résultat 133021.30 €

Section investissement :

Résultat antérieur reporté	0
Résultat de l'exercice 2016 :	- 43383.87 €
Résultat	- 43383.87 €

AFFECTE le résultat global de 89637.43 € en report de fonctionnement

13. FINANCES COMMUNALES : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2017 POUR LES 3 COMMUNES DÉLÉGUÉES

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Dans le cadre de la commune nouvelle de Val d'Oingt, la part communale de l'ensemble des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) doit être harmonisée pour les 3 communes déléguées.

Rappel des taux appliquées dans les communes historiques :

	Le Bois d'Oingt	St Laurent d'Oingt	Oingt
Taxe habitation	15.64	16.07	19.06
Taxe / foncier bâti	19.04	15.27	18.42
Taxe/ foncier non bâti	25.96	23.06	28.76

Il est proposé le lissage des taux suivant :

Taxe d'habitation : taux le plus bas retenu soit **15.64 %**

Taxe sur le foncier bâti : calcul d'un taux moyen pondéré entre les 3 communes soit **18.22 %**

Taxe sur le foncier non bâti : taux le plus bas retenu soit **23.06 %**

M. Yves CLAIR informe l'assemblée que les bases d'imposition, communiquées très récemment par la direction des finances publiques, sont en baisse par rapport aux bases appliquées en 2016 et que par conséquent la recette fiscale initialement attendue va diminuer.

M. Antoine DUPERRAY fait part de son souhait d'appliquer également la politique du taux le plus bas pour le foncier bâti. A cette remarque, il est précisé que du fait de l'incertitude des dotations de l'état pour cette année, le lissage des taux (proposé ci-dessus) permettrait d'assurer une recette fiscale communale constante (-6300 € globalement).

LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE :

- A l'unanimité le taux de **15.64 € pour la part communale de la taxe d'habitation**
- Avec 36 voix pour, 5 contre et 1 abstention, le **taux de 18.22 % pour la part communale de la taxe sur les fonciers bâtis**
- Avec 40 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le **taux de 23.06 % pour la part communale de la taxe sur les fonciers non bâtis**

DIT que cette recette fiscale sera inscrite au budget primitif 2017

14. FINANCES COMMUNALES : BUDGET COMMUNAL – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

M. Yves CLAIR expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre du vote du budget primitif, le conseil municipal délibère sur la répartition des subventions attribuées par la commune de Val d'Oingt. L'ensemble des subventions des anciennes communes ont été reconduites.

Mme Séverine REBOUILLAT fait remarquer que la subvention de 1000 € exceptionnellement versée à l'APE de St Laurent d'Oingt tous les 4 ans (en plus de la subvention annuelle) ne figure pas dans l'état des subventions.

M. le Maire propose de contacter la présidente de l'APE afin d'avoir confirmation et d'en modifier le montant attribué.

Une précision est demandée par Mme Marie-France ROCHARD concernant l'activité proposée par l'association Jirofar, faisant l'objet d'une subvention.

M. Claude BOCHARD demande ce qu'il est advenu de la subvention qui était antérieurement attribuée par St Laurent d'Oingt à l'association « Va Savoir ». S'agissant d'une subvention pour le fonctionnement de la bibliothèque de St Laurent d'Oingt, le montant a été budgétisé dans le compte « 6065 » au même titre que les bibliothèques du Bois d'Oingt et de Oingt.

M. Yves CLAIR précise également que le BOA bénéficiera du versement de 2 subventions sur 2017 car celle attribuée pour 2016 n'avait pas été versée.

Le conseil municipal, sous réserve de la confirmation attendue de l'APE de St Laurent d'Oingt,

APPROUVE, après vote 1 contre, 1 abstention et 40 voix pour, le tableau des subventions attribuées pour 2017,

DIT que le montant global sera budgétisé au chapitre 65 du budget primitif.

15. FINANCES COMMUNALES : BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

M. Yves CLAIR rappelle au Conseil Municipal que le budget communal se compose de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l'année considérée. Il comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

Le budget primitif 2017 a été élaboré en tenant compte du maintien des taux d'imposition, des propositions des commissions municipales, et a été examiné par la commission des finances.

M. Yves CLAIR présente une proposition du budget primitif 2017 par chapitre.

Mme Marie-France ROCHARD fait remarquer la hausse des prévisions budgétaires concernant les postes : charges du personnel et indemnités des élus. L'embauche de 2 personnes est indispensable notamment pour l'accueil et la gestion des dossiers d'urbanisme. De plus, la prise en charge des cartes d'identité par Val d'Oingt depuis le 21 mars 2017 génère une charge de travail supplémentaire ; ce qui accentue le besoin d'embauche. En ce qui concerne les indemnités des élus, il est rappelé que le montant global des indemnités a été voté lors de la session du 12/01/2017 et que les indemnités votées sont inférieures au maximum envisageable (compte tenu de la nouvelle strate de + de 3500 habitants).

Mme Séverine REBOUILLAT souligne l'écart constaté sur le poste « catalogues et imprimés » : initialement, ces charges avaient été enregistrées sur des comptes différents dans la comptabilité des anciennes communes ; c'est pourquoi, une harmonisation a été nécessaire ; ce qui génère un écart sur ce poste comptable.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2017

VOTE des crédits à hauteur de

- 2999589.56 € à la section fonctionnement, par chapitre,
- 2262265.76 € à la section investissement par opération (dont 454135.76 € en reste à réaliser dépenses et 281961 € en reste à réaliser recette)

16. FINANCES COMMUNALES : BUDGET ANNEXE « Lotissement les Vignes » - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Exposé de M. Yves CLAIR, adjoint en charge des finances

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget annexe primitif « Lotissement les Vignes » 2017

VOTE par chapitres des crédits à hauteur de :

→ 166259.43 € pour la section fonctionnement

→ 43383.87 € pour la section investissement

17. QUESTIONS DIVERSES

→ Mme Marie-France ROCHARD revient sur la question posée précédemment lors de la réunion du conseil du 28 mars 2017 concernant la mise en place de bancs dans le parc Pichat pendant la durée des travaux ainsi que l'entretien prévu des espaces verts de ce Clos. M. Claude BOCHARD fait remarquer que ces questions doivent être débattues au sein des commissions.

→ M. Pascal TERRIER demande quelques précisions sur le devenir du contrat mis en place initialement pour 15 ans concernant le prix de l'eau dans commune historique du Bois d'Oingt. M. DUPERRAY rappelle que le transfert de la compétence « Eau du Bois d'Oingt » sur le « Syndicat des eaux du canton du Bois d'Oingt » est une obligation prise par arrêté préfectoral. Le contrat signé entre la Sté Suez et la commune du Bois d'Oingt concernant le prix de l'eau sur les 15 années à venir sera reconduit notamment en ce qui concerne la part du « fermier ». En revanche, pour la part correspondant au syndicat des eaux, un lissage sera effectué après étude et simulation de Suez.

La séance est levée à 20h15

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra courant juin 2017 (date à redéfinir en fonction de la nécessité

dans la salle de l'ancienne église du Bois d'Oingt

En cas de nécessité une réunion intermédiaire du conseil municipal pourrait avoir lieu
